

PRODUITS SPOT DE SUIVI PERSONNEL, COMMERCIAL ET D'ACTIFS

CONDITIONS GÉNÉRALES

AVIS À L'UTILISATEUR : VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT CE CONTRAT. EN UTILISANT TOUT PRODUIT VENDU OU LOUÉ PAR SPOT LLC OU SES FILIALES MENTIONNÉES DANS LE PRÉSENT CONTRAT (INDIVIDUELLEMENT DÉNOMMÉS « PRODUIT SPOT » ET COLLECTIVEMENT DÉNOMMÉS « PRODUITS SPOT ») ET CE SERVICE, VOUS ACCEPTEZ D'ÊTRE LIÉ PAR L'ENSEMBLE DES CONDITIONS GÉNÉRALES DU PRÉSENT CONTRAT (TEL QUE DÉFINI CI-DESSOUS), Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, LES LIMITATIONS D'UTILISATION ET DE SERVICE CONTENUES AUX ARTICLES 1.2, 1.3, 2, 5, 6, 8 ET 9, L'EXCLUSION DE GARANTIE DE L'ARTICLE 5, LA LIMITATION DE RESPONSABILITÉ DE L'ARTICLE 6, ET LA CLAUSE D'ARBITRAGE EXÉCUTOIRE ET LA RENONCIATION AUX RECOURS COLLECTIFS DE L'ARTICLE 10.3. VOUS CONVENEZ QUE LE PRÉSENT CONTRAT EST EXÉCUTOIRE AU MÊME TITRE QUE TOUT CONTRAT ÉCRIT SIGNÉ PAR VOUS. SI VOUS N'ACCEPTEZ PAS CES CONDITIONS, N'UTILISEZ PAS LE PRODUIT SPOT NI LE SERVICE. EN CAS D'ACHAT D'UN PRODUIT SPOT, VOUS POUVEZ, AVEC LA PREUVE D'ACHAT, RETOURNER LE PRODUIT SPOT AU LIEU D'ACHAT DANS LES TRENTE (30) JOURS SUIVANT LA DATE D'ACHAT.

1. INTRODUCTION.

Vous comprenez et acceptez ce qui suit :

1.1 Contrat de service SPOT : Conditions du contrat, acceptation du contrat et modifications du contrat.

1.1.1 Conditions du contrat. Le Contrat de Service SPOT (« **Contrat** ») conclu entre vous et SPOT LLC ou la société affiliée appropriée pour votre région, telle que spécifiée aux Articles 12 ou 13 (désignée par commodité par « **SPOT** »), comprend (i) les conditions spécifiques du ou des forfaits de services auxquels vous avez souscrit à un moment donné (y compris les tarifs et les conditions d'utilisation du forfait, ainsi que les conditions générales applicables aux services inclus dans le forfait, le tout tel que décrit dans le forfait applicable) (collectivement, les « **Forfaits de Services** »), (ii) les présentes Conditions Générales (les « **Conditions Générales** »), et (iii) tout autre écrit ou document que les Forfaits de Services applicables ou les présentes Conditions Générales déclarent faire partie du Contrat, tous ces éléments étant incorporés aux présentes par référence.

1.1.2 Acceptation du Contrat. Votre acceptation du Contrat intervient dès la première des éventualités suivantes : (i) votre acceptation du Contrat par voie électronique lors de la sélection et de la commande d'un Forfait de Services en ligne, ou (ii) votre activation ou utilisation des Services. La durée du Contrat commence lorsque vous

acceptez le Contrat et prend fin lorsque les Services sont résiliés conformément au Contrat.

1.1.3 Modifications du Contrat.

(i) La version actuelle des présentes Conditions Générales et des autres politiques applicables est disponible sur le site web de SPOT. Le « **site web de SPOT** » désigne le site web **<http://www.findmespot.com>**, qui comprend diverses pages web, outils, informations, contenus et fonctionnalités exploitées par SPOT. SPOT peut modifier les Conditions Générales ou d'autres parties du Contrat de temps à autre, à condition de ne pas augmenter les tarifs des Services définis dans un Forfait pendant la Durée initiale du Forfait (telle que définie à l'article 3.1), sauf consentement de votre part. Lorsque SPOT apporte des modifications (autres que des augmentations tarifaires pour les Services), elle vous en informera en publiant les Conditions Générales révisées ou d'autres parties du Contrat, y compris les politiques applicables, sur le site web de SPOT. SPOT peut également vous informer directement d'une modification, mais n'est pas tenue de le faire, sauf si cette modification consiste en une augmentation des tarifs des Services définis dans votre Forfait, prenant effet après la Période Initiale du Forfait. Vous acceptez de consulter régulièrement le site web de SPOT et acceptez la responsabilité permanente d'être pleinement informé de l'évolution du contenu de ce site, y compris, sans s'y limiter, des modifications apportées aux présentes Conditions Générales et aux autres parties du Contrat. Toute augmentation des tarifs des Services entrera en vigueur au plus tôt immédiatement après la Période Initiale du Forfait, sous réserve que SPOT ait notifié les augmentations au moins 30 jours à l'avance ; par la suite, SPOT pourra procéder à d'autres augmentations tarifaires, qui entreront en vigueur 30 jours après vous en avoir informé. Toute modification des autres conditions générales, qu'elle soit apportée pendant ou après la Période Initiale du Forfait, entrera en vigueur à la date de sa publication sur le site web de SPOT. Si SPOT modifie les présentes Conditions Générales ou toute autre partie du Contrat d'une manière qui ne vous convient pas, votre seul recours est de résilier le Contrat en appelant le service client et en demandant la résiliation dans les 30 jours suivant la notification de la modification, en cas d'augmentation des tarifs des Services prévus dans votre Forfait après la Période Initiale du Forfait, ou dans les 30 jours suivant la date de publication de la modification inacceptable sur le site web de SPOT, pour toute autre modification. Sauf appel du service client dans ce délai de 30 jours, vous acceptez les modifications et vous engagez à les respecter en continuant à utiliser les Services. Nonobstant toute disposition contraire de la présente Section 1.1.3(i), si vous avez choisi un Forfait Courte Durée ou un Forfait Location Courte Durée (tels que définis à la Section 3.1), aucune modification des Conditions Générales ni des autres parties du Contrat ne sera apportée.

(ii) Vous convenez que vous ne pouvez pas modifier le présent contrat et qu'aucune déclaration ou représentation (orale ou écrite) d'un agent de vente/location, d'un distributeur, d'un représentant ou d'un employé du SPOT ne peut modifier le présent contrat.

1.2 Couverture. Vous pouvez utiliser votre produit SPOT partout où il y a une couverture (sous réserve des restrictions applicables en raison des lois locales, des exigences en matière de licence et des règlements). Par exemple, en Russie, la précision du GPS de votre produit SPOT est limitée (dégradée) conformément aux réglementations de la Russie qui limitent la précision des performances GPS pour les appareils utilisés en Russie. Les zones de couverture peuvent changer de temps en temps et être différentes en fonction du produit SPOT spécifique que vous utilisez. Veuillez vérifier la page SPOT pour voir la page de couverture correspondant à votre produit SPOT.

1.3 Limites.

1.3.1 Systèmes de satellites. Les Services utilisent les coordonnées de la Constellation de satellites GPS du Système et de sa puce tarifaire embarquée pour déterminer votre position et avec la bande montante L- (1610-1618.725 MHz) du réseau de satellites de Globalstar™ (avec la Constellation de satellites tarifaires du Système, les « Systèmes satellitaires »), qui est détenu et exploité par Globalstar, Inc. (« Globalstar ») et des réseaux filaires ou sans fil interconnectés pour transmettre vos messages. La disponibilité des systèmes satellitaires est limitée par la technologie, les conditions environnementales et d'autres facteurs qui affectent les transmissions radio, y compris les limitations de la couverture géographique du service satellitaire, comme décrit sur le site web de SPOT. Les services peuvent être limités ou temporairement indisponibles sans préavis de temps à autre. En outre SPOT ne possède ni ne contrôle les fournisseurs de services qui reçoivent les courriels et les messages courts « **SMS** » et exploitent les liaisons entre les stations terrestres de satellite, y compris les antennes de satellite et l'équipement de soutien, et les satellites Globalstar, et SPOT ne possède ni ne contrôle la constellation de satellites GPS, et ne peut être tenu responsable des interruptions de service ou des interférences associées à ces systèmes de satellite ou stations terrestres et au réseau d'interconnexion et d'autres fournisseurs de télécommunications liés à ces messages. Le service satellite est intrinsèquement soumis à des limitations de transmission et de réception causées par : (i) votre localisation, y compris les conditions qui obstruent la ligne de visée entre vous et les systèmes satellites ; (ii) l'état des systèmes satellites, des stations terrestres et des autres équipements des fournisseurs de services ; (iii) l'état de votre produit SPOT ; (iv) les conditions météorologiques, les conditions atmosphériques, les interférences magnétiques et les conditions environnementales, et (v) d'autres conditions indépendantes de la volonté de SPOT ou des systèmes satellites.

1.3.2 Logiciels. Vous reconnaissez et acceptez que l'utilisation des Services et/ou des Produits SPOT peut inclure l'utilisation de certains produits, services et logiciels tiers associés ou intégrés. Votre utilisation de ces services, produits et/ou logiciels en relation avec les Produits SPOT ou les Services sera régie par les conditions générales d'utilisation des Fournisseurs de services concernés ou des fournisseurs/vendeurs tiers qui fournissent ces services, produits et/ou logiciels. De plus, vous reconnaissez et acceptez que la fonctionnalité des Services et/ou des Produits SPOT dépend des performances de ces Prestataires de Services ou de fournisseurs tiers,

ainsi que de tout logiciel associé ou intégré. Vous reconnaissez également que les Services et/ou les Produits SPOT peuvent subir des perturbations ou des limitations en raison de toute défaillance de ces fournisseurs, et que ces perturbations peuvent entraîner une diminution des fonctionnalités et des interférences avec votre utilisation des Services et/ou des Produits SPOT. Ces limitations, interruptions et interférences ne sont pas imputables à une défaillance ou une faute de SPOT et n'engagent pas sa responsabilité.

2. SERVICE. Vous devez au minimum souscrire à un forfait SPOT de base, un forfait SPOT à court terme ou un forfait SPOT de location à court terme (tels que définis sur le site web de SPOT) pour utiliser votre Produit SPOT. Vous pouvez également sélectionner des services groupés et/ou optionnels supplémentaires disponibles dans votre région pour les intégrer à votre forfait. Tous les services supplémentaires groupés et/ou optionnels ne sont pas disponibles dans le cadre d'un Forfait de Service Courte Durée ou d'un Forfait de Location Courte Durée. Les services inclus dans le Service SPOT de Base, le Forfait de Service SPOT Courte Durée ou le Forfait de Location Courte Durée, selon le cas, pour votre Produit SPOT, ainsi que les services supplémentaires groupés et/ou optionnels mis à votre disposition, y compris les conditions générales applicables à chacun, seront décrits en détail dans votre Forfait. Collectivement, le Service SPOT de Base, le Forfait de Service SPOT Courte Durée ou le Forfait de Location Courte Durée, selon le cas, et tous les services supplémentaires et/ou optionnels inclus dans votre Forfait sont désignés dans le présent Contrat par le terme « Services ».

Tout Service mentionné mais non défini dans les présentes Conditions Générales aura la signification qui lui est attribuée dans le Forfait.

2.1 Utilisation d'urgence. Vous pouvez utiliser votre Produit SPOT en cas d'urgence. SPOT a conclu un contrat avec un prestataire tiers pour fournir des services de surveillance d'urgence SOS 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et 365 jours par an (le « **Prestataire de Services d'Urgence** »). La fourniture de ces services est soumise aux conditions du présent Contrat, y compris, sans s'y limiter, aux limitations de responsabilité énoncées à l'article 6. SPOT s'engage à ce que le Prestataire de Services d'Urgence soit disponible à tout moment et dans tous les lieux où votre Produit SPOT fonctionne ; toutefois, il est possible qu'à certains moments et à certains endroits, le Prestataire de Services d'Urgence ne reçoive pas votre transmission ou que celle-ci soit retardée. Les intervenants d'urgence du Prestataire de Services d'Urgence détermineront quand, comment et même si une opération de recherche et de sauvetage sera menée, conformément à leurs politiques et procédures standard, sous réserve de contraintes telles que les limitations opérationnelles, les ressources disponibles, la faisabilité technique, les conditions météorologiques, les conditions médicales, les préoccupations de sécurité, que ce soit pour vous ou pour les intervenants d'urgence, et/ou d'autres considérations. **En aucun cas, le Contrat ne crée une obligation de sauvetage.**

2.1.1 Surveillance SOS. SPOT transmet les signaux d'urgence SOS reçus, ainsi que les données d'inscription applicables que vous avez fournies à SPOT dans le cadre de votre inscription au service SPOT (les « **Données d'inscription** ») et les coordonnées de localisation disponibles identifiées par le signal de votre produit SPOT (les « **Informations de localisation** »), au prestataire de services d'urgence. Ce dernier gère une base de données des intervenants d'urgence répartis dans le monde entier (la « **Base de données** »).

des prestataires de services d'urgence ») et assure une surveillance des signaux d'urgence SOS 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et 365 jours par an. Conformément à notre accord avec le prestataire de services d'urgence, dès réception d'un signal d'urgence SOS, le prestataire de services d'urgence a convenu que son personnel : i) contactera, si disponible, les contacts d'urgence primaire et secondaire que vous avez indiqués dans les Données d'inscription pour essayer de valider le Signal de détresse SOS.) utiliser la base de données du fournisseur de services d'urgence pour identifier le(s) intervenant(s) d'urgence approprié(s) en fonction des coordonnées de localisation disponibles ; iii) contacter le(s) intervenant(s) d'urgence approprié(s) et l'informer des faits pertinents en possession du fournisseur de services d'urgence (y compris les informations relatives à vos données d'enregistrement et/ou les coordonnées de localisation) ; iv) si vous voyagez en dehors de votre territoire national et que cela est conforme aux procédures du fournisseur de services d'urgence, contacter l'ambassade de votre gouvernement correspondant à vos données d'enregistrement, soit dans le lieu identifié par les informations de localisation, soit dans son ambassade basée à Washington, DC, et lui fournir tous les faits pertinents en possession du fournisseur de services d'urgence ; et v) fournir des mises à jour des coordonnées de localisation au fur et à mesure qu'elles sont disponibles pour l'intervenant d'urgence identifié. SPOT se réserve le droit de changer ou de modifier le fournisseur de services d'urgence et/ou les conditions de tout accord avec un fournisseur de services d'urgence, à tout moment. SPOT et le fournisseur de services d'urgence n'ont pas convenu de prendre d'autres mesures que celles indiquées ci-dessus, et SPOT et le fournisseur de services d'urgence sont dégagés de toute responsabilité de prendre d'autres mesures, quelles qu'elles soient. En outre, SPOT n'est pas responsable de la performance ou de l'absence de performance du fournisseur de services d'urgence, dont les conditions de performance sont énoncées dans l'accord SPOT avec le fournisseur de services d'urgence, et la performance du fournisseur de services d'urgence est soumise à toutes les conditions énoncées dans cet accord. Si le fournisseur de services d'urgence a de bonnes raisons de croire qu'il n'y a pas de situation d'urgence, il se réserve le droit de contacter uniquement les contacts principaux et secondaires que vous avez identifiés.

2.1.2 Frais supplémentaires pour les transmissions d'urgence S.O.S. Vous êtes seul responsable des frais qui peuvent être imposés par les services d'urgence pour les faux signaux d'urgence S.O.S. et/ou pour les activités de recherche et de sauvetage résultant de la transmission d'un signal d'urgence S.O.S. par vous ou par vos utilisateurs autorisés. Si vous abusez délibérément ou par négligence du service d'urgence S.O.S., SPOT se réserve le droit d'imposer une redevance afin de récupérer ses coûts liés à l'intervention en cas d'abus. L'utilisation abusive par négligence ou délibérée comprend, sans s'y limiter, le fait d'appuyer sur le bouton d'urgence S.O.S. pour « voir s'il fonctionne » ou d'appuyer sciemment sur le bouton d'urgence S.O.S. alors qu'il n'y a pas de situation d'urgence. S'il est déterminé par SPOT que vous avez délibérément ou par négligence abusé du service d'urgence S.O.S., SPOT facturera, sans autre avis, les frais appropriés à votre carte de crédit et vous serez responsable du paiement de ces frais. SPOT et le fournisseur de services d'urgence S.O.S. auront d'autres droits et recours contre vous pour une telle utilisation abusive, conformément à la loi, et vous acceptez d'indemniser, de défendre et de dégager de toute responsabilité SPOT et le fournisseur de services d'urgence S.O.S. et leurs affiliés,

concedants, licenciés et fournisseurs, ainsi que leurs directeurs, cadres, actionnaires, membres, employés, représentants et agents respectifs pour toute responsabilité ou pénalité découlant d'une telle utilisation abusive.

2.1.3 Adhésion aux services de recherche et de sauvetage. Une adhésion facultative à la recherche et au sauvetage fournie par un fournisseur tiers (« adhésion SAR ») peut être disponible à l'achat. Si vous choisissez d'acheter une adhésion SAR, votre contrat pour l'adhésion SAR sera conclu directement entre vous et ce fournisseur tiers. SPOT n'est pas partie prenante et n'est en aucun cas responsable envers vous de tout dommage ou de toute réclamation pouvant survenir en rapport avec une telle adhésion SAR optionnelle et n'est pas responsable de la prestation de ce service par le fournisseur tiers.

2.2 Responsabilité relative aux données et au contenu. Vous êtes seul responsable des données et du contenu que vous envoyez via votre produit SPOT, y compris des conséquences de ces messages. Vous ne devez envoyer aucun contenu en violation de la loi applicable ou des restrictions prévues à l'article 8.

2.3 Mouvements non autorisés. « Mouvements non autorisés » est un service SPOT qui peut être disponible dans le cadre de votre forfait et tel que décrit plus en détail dans celui-ci. Pour votre sécurité et celle d'autrui, lorsque vous utilisez Mouvements non autorisés, vous vous engagez à ne pas utiliser les coordonnées de l'actif qui vous sont envoyées pour le localiser et tenter d'en reprendre possession. L'actif suivi peut se trouver dans un endroit ou un état dangereux, et toute tentative de votre part pour le localiser peut entraîner des dommages et/ou des blessures, voire la mort, pour vous et les autres personnes impliquées dans sa localisation.

2.3.1 Fausses notifications de mouvement non autorisé. Veuillez noter que SPOT se réserve le droit de suspendre tous les services associés à votre produit SPOT si celui-ci envoie de fausses notifications de mouvement non autorisé et que vous ne prenez pas immédiatement les mesures nécessaires pour empêcher d'autres fausses notifications de mouvement non autorisé. Si SPOT suspend tous les services associés à votre produit SPOT conformément à la présente section 2.3.1, vous devrez réinitialiser votre produit SPOT et appeler le service client SPOT au 866-651-7768 avant que tous les services associés à votre produit SPOT ne reprennent leur fonctionnement. Veuillez noter que vous continuerez d'être facturé et responsable de tous les services associés à votre produit SPOT pendant la suspension de ces services conformément à la présente section 2.3.1.

2.4 Services de suivi de progression. Si vous choisissez d'acheter l'option « Suivi de la progression » dans le cadre de votre forfait, vous pouvez utiliser ce service conformément au Guide d'utilisation de SPOT et à son calendrier normal de transmission des messages.

2.5 Vues partagées SPOT. Vous pouvez également choisir d'afficher vos messages et points de cheminement via les Vues partagées SPOT. Les Vues partagées SPOT NE PEUVENT PAS être utilisées pour suivre commercialement des actifs et/ou du personnel sans l'autorisation de SPOT. Si vous choisissez d'afficher vos messages via les Vues partagées SPOT, vous pouvez définir le niveau de confidentialité (soit en limitant l'accès à ceux que vous spécifiez, soit en rendant les Vues partagées SPOT publiques et visibles par tous). Il est fortement recommandé de limiter

l'accès à votre Vue partagée afin de préserver votre sécurité personnelle et/ou celle de vos actifs. Si vous n'acceptez pas ces conditions de confidentialité, n'utilisez pas les Pages partagées SPOT.

2.6 Programme de remplacement d'équipement SPOT. Si vous avez acheté votre produit SPOT, veuillez consulter la garantie limitée étendue ou le contrat de service du programme de remplacement d'équipement SPOT pour connaître les conditions générales applicables. Les prix et les conditions peuvent varier selon la région.

2.7 Frais supplémentaires. Des frais supplémentaires peuvent s'appliquer pour les services optionnels nécessitant que SPOT transmette des messages de votre produit SPOT à un fournisseur de services externe. Ces frais peuvent être facturés séparément du service associé ou être inclus dans le coût total du service associé et sont susceptibles d'être modifiés périodiquement. Ces frais ne sont pas remboursables et ne seront pas calculés au prorata si vous souscrivez ou résiliez votre service optionnel en cours de validité. De plus, ces frais peuvent continuer à être facturés à chaque renouvellement, sauf annulation de votre part conformément à la section 3.4. Si vous n'avez pas acheté le service externe associé auprès de SPOT, il est de votre responsabilité de vous assurer que votre service externe est à jour et actif.

3. FORFAIT. Votre Forfait comprend les Services que vous avez sélectionnés lors de l'activation de votre Produit SPOT ou de la réservation d'un Produit SPOT, selon le cas, ou tout autre service que vous pourriez ajouter pendant votre Durée. Tous les Forfaits sont des forfaits prépayés, dont les frais sont payables d'avance.

3.1 Durée. Vous acceptez de rester abonné pendant : (a) la durée minimale indiquée dans votre Forfait, (b) pour les Forfaits de Location Courte Durée (sauf disposition contraire dans le Forfait applicable), la durée minimale sélectionnée lors de la commande d'un Forfait de Location Courte Durée et toute durée supplémentaire que vous choisissez d'ajouter à votre Forfait de Location Courte Durée en contactant SPOT et en respectant les exigences de SPOT relatives à une telle prolongation, ou (c) si aucune Durée n'est spécifiquement indiquée dans votre Forfait et si vous n'avez pas sélectionné de Forfait de Location Courte Durée, une durée de douze (12) mois à compter de la date d'activation du service (dans chaque cas, la « **Durée Initiale du Forfait** »). Les forfaits de services disponibles peuvent inclure : (i) un forfait annuel avec prépaiement mensuel avant chaque mois de services (« **Forfait mensuel prépayé** »), (ii) un forfait annuel avec prépaiement pour l'année entière avant chaque année de services (« **Forfait annuel prépayé** »), (iii) un forfait de courte durée avec prépaiement pour la durée entière avant le début de services (« **Forfait courte durée prépayé** »), ou (iv) un forfait de location courte avec prépaiement pour la durée entière de location avant le début de services (« **Forfait location courte durée prépayé** ») le tout tel que décrit dans le plan de service applicable.

3.2 Renouvellement.

3.2.1 Renouvellement des plans mensuels prépayés. Renouvellement des plans mensuels prépayés. la fin de la durée initiale du plan, le plan mensuel prépayé sera automatiquement renouvelé pour des durées supplémentaires d'un an (chacune étant une « durée de renouvellement du plan mensuel prépayé ») avec des conditions similaires au plan de service mensuel à des taux et des frais qui peuvent être plus élevés que les taux et les frais pendant la durée initiale du plan ou la durée de renouvellement précédente du plan mensuel prépayé, à

condition que SPOT vous ait donné un préavis de 30 jours des taux et des frais accrus et que vous n'ayez pas exercé votre droit de résilier le plan de service à la fin de la durée initiale du plan ou de toute durée de renouvellement du plan mensuel prépayé en vertu de l'article 3.4. Les frais pour toute période de renouvellement du plan mensuel prépayé seront facturés et payés mensuellement à l'avance

3.2.2 Renouvellement des plans annuels prépayés. La fin de la durée initiale du plan, le plan annuel prépayé sera automatiquement renouvelé pour des périodes additionnelles d'un an (chacune étant une « période de renouvellement du plan annuel prépayé “ et, avec une ” période de renouvellement du plan mensuel prépayé “, une ” période de renouvellement ») à des taux et à des frais qui peuvent être plus élevés que les taux et les frais pendant la durée initiale du plan ou la période de renouvellement du plan annuel prépayé précédente, à condition que SPOT vous ait donné un préavis de 30 jours concernant l'augmentation des taux et des frais et que vous n'ayez pas exercé votre droit de résilier le plan de services à la fin de la durée initiale du plan ou de toute durée de renouvellement du plan annuel prépayé en vertu de l'article 3. 4. Les frais pour toute période de renouvellement du plan annuel prépayé seront facturés et payés annuellement à l'avance.

3.3 Frais non remboursables. Les frais d'abonnement prépayé ne sont pas remboursables, sauf si (i) SPOT annule le service, sous réserve qu'aucun des motifs de résiliation visés à l'article 3.6.2 ne soit présent, ou (ii) vous annulez votre abonnement conformément à l'article 3.4, sous réserve qu'aucun des motifs de résiliation visés à l'article 3.6.2 ne soit présent, auquel cas vous recevrez un remboursement au prorata du temps de communication pour la partie non utilisée de l'abonnement. Les abonnements prépayés ne peuvent pas être transférés vers un compte tiers ; toutefois, sur demande, ils peuvent être transférés vers un autre produit SPOT de votre compte.

3.4 Annulation par vos soins. Pour résilier votre abonnement, qu'il s'agisse d'un abonnement mensuel ou annuel prépayé, à la fin de la durée initiale, vous devez en informer SPOT en appelant le service à la clientèle client au moins 30 jours avant la fin de la durée initiale. Pendant toute Période de Renouvellement, vous pouvez résilier votre forfait à compter de la fin de cette Période, à condition d'en informer SPOT en appelant le Service Clientèle au moins 30 jours avant la fin de cette Période. Outre vos droits de résiliation prévus ci-dessus, si SPOT vous informe, conformément à la Section 1.1.3(i), d'une modification du Contrat que vous n'acceptez pas, vous pouvez résilier un Forfait Prépayé Mensuel ou un Forfait Prépayé Annuel à compter de la fin d'un mois de service en adressant un préavis à SPOT en appelant le service client dans les 30 jours suivant la notification directe de la modification par SPOT ou sa publication sur son site web, conformément à la Section 1.1.3(i), à condition qu'il soit entendu et convenu que la date de résiliation effective la plus proche possible suite à une augmentation tarifaire prenant effet immédiatement après la Période de Renouvellement Initiale est la fin de la Période de Renouvellement Initiale. Si vous avez choisi une Formule de Location Courte Durée, votre réservation d'un Produit SPOT peut être annulée à tout moment avant l'expédition du Produit SPOT en contactant SPOT ; par la suite, la Formule de Location Courte Durée ne peut être annulée. Aux fins de la présente Section 3.4, pour informer SPOT, veuillez composer le 866-651-7768 (ou tout autre numéro de téléphone disponible sur le site web de SPOT) et indiquer votre nom, votre adresse

et le NSE du Produit SPOT pour lequel vous souhaitez annuler les Services. Le NSE de la plupart des Produits SPOT se trouve dans le compartiment à piles, sous la batterie de votre Produit SPOT. Les Abonnés ayant souscrit à une Formule de Paiement Mensuel seront facturés immédiatement de tous les montants restants dus s'ils annulent leur Formule de Service avant l'expiration de sa Durée Initiale. Nonobstant toute disposition contraire du Contrat, si vous avez choisi une Formule de Service Courte Durée, votre Formule de Service ne peut être annulée une fois le Produit SPOT activé.

3.5 Modifications des Services par SPOT ou ses Prestataires de Services. Vous acceptez que SPOT ou ses prestataires de services, ainsi que les prestataires/fournisseurs tiers (y compris, sans s'y limiter, Globalstar, le prestataire de services d'urgence, le prestataire de solutions de cartographie tiers et le prestataire d'assistance routière) (collectivement, les « Prestataires de services ») puissent apporter des modifications aux Services afin de se conformer aux lois applicables, de maintenir ou d'améliorer les Services ou pour toute autre raison commerciale, à leur entière discrétion, sans préavis et sans responsabilité quant à toute modification de votre capacité à utiliser les Services ou les Produits SPOT, y compris les problèmes de compatibilité avec les Produits SPOT, résultant de ces modifications. De plus, SPOT peut, à tout moment et à sa seule discrétion, ajouter ou supprimer des Prestataires de services ou des prestataires/fournisseurs tiers en vertu des présentes. Ces prestataires de services et prestataires/fournisseurs tiers supplémentaires auront également la possibilité d'apporter des modifications aux Services comme indiqué ci-dessus dans la présente Section 3.5. De plus, vous reconnaissez et acceptez que toute modification des services, produits et logiciels associés ou intégrés peut entraîner des modifications des Services, notamment une diminution des fonctionnalités et d'autres limitations, telles que des problèmes de compatibilité avec les Produits SPOT. Vous reconnaissez que ces modifications n'engagent pas la responsabilité de SPOT.

3.6 Suspension ou résiliation par SPOT.

3.6.1 SPOT peut suspendre le présent Contrat et la fourniture des Services sans préavis et sans résilier le présent Contrat si SPOT détermine que votre utilisation met en danger les personnes ou les biens, qu'elle enfreint la loi applicable ou le présent Contrat, ou si votre paiement est retourné ou rejeté.

3.6.2 En cas de non-paiement d'une somme due pour des Services ou équipements achetés ou loués auprès de SPOT, ou en cas de violation des conditions générales, lois, règles ou réglementations régissant l'utilisation du service, SPOT peut réduire, suspendre ou résilier définitivement vos Services et votre Forfait, cette réduction, suspension ou résiliation pouvant intervenir sans préavis. SPOT peut également résilier vos Services et votre Forfait si :

(i) SPOT n'a pas reçu votre premier paiement à la date d'échéance de votre première facture ou si le paiement n'est pas effectué pour une autre raison.

(ii) SPOT détermine que vous utilisez les services d'une manière qui pourrait affecter négativement le service de SPOT à d'autres;

(iii) vous ou un autre fournisseur de services avise SPOT que votre produit SPOT a été perdu ou volé ou qu'il a disparu de votre possession ou de votre contrôle;

(iv) un organisme chargé de l'application de la loi notifie à SPOT qu'il existe des motifs probables de croire que vous avez utilisé ou que vous utiliserez les services en violation de la loi ou en vue de violer la loi, et demande une action pour protéger la santé, la sécurité ou le bien-être du public ;

(v) le NSE de votre produit SPOT et/ou le numéro de texte mobile a été dupliqué ou est autrement associé ou potentiellement associé à une utilisation illégale ou frauduleuse des services;

(vi) un autre fournisseur de services notifie à SPOT que votre produit SPOT a été associé ou potentiellement associé à une utilisation illégale ou frauduleuse du service ou qu'il a été déconnecté du service en raison du non-paiement ou de l'impayé des frais de service ; ou

(vii) SPOT détermine que votre demande de services comprenait des informations frauduleuses, fausses ou matériellement incomplètes.

3.6.3 Si SPOT suspend le présent contrat et la fourniture des services pour non-paiement, SPOT peut, à sa seule discrétion, réactiver les services dans le cadre d'un plan de service moyennant le paiement intégral du montant en souffrance, y compris tout intérêt associé au retard de paiement, et des frais de réactivation du SPOT alors en vigueur, tels qu'ils sont publiés sur le site Web de SPOT.

3.6.4 Vous acceptez que SPOT puisse mettre fin à cet accord et à la fourniture des services à tout moment sans préavis ni responsabilité envers vous et pour n'importe quelle raison.

3.7 Votre responsabilité après annulation ou résiliation par SPOT. La plupart des produits SPOT ne peuvent que transmettre des données ; ils ne peuvent pas en recevoir.

Cela signifie que SPOT ne peut pas simplement envoyer une commande à votre produit SPOT pour l'empêcher d'envoyer des données sur le réseau satellite. PAR CONSÉQUENT, SI VOTRE SERVICE EST ANNULÉ CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 3.4 OU RÉSILIÉ CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 3.6, VOUS ACCEPTEZ DE COUPER IMMÉDIATEMENT L'ALIMENTATION DE VOTRE PRODUIT SPOT (EN RETIRANT LES PILES OU LE CÂBLE ÉLECTRIQUE). CETTE ACTION EST NÉCESSAIRE POUR GARANTIR QUE VOTRE PRODUIT SPOT NE TRANSMET PLUS D'INFORMATIONS SUR LE RÉSEAU SATELLITE. À DÉFAUT DE VOTRE PART, DES FRAIS SUPPLÉMENTAIRES S'APPLIQUERONT ET SPOT DISPOSERA DES AUTRES DROITS ET RECOURS CONTRE VOUS EN CAS DE DÉFAUT.

3.8 Frais supplémentaires. Votre opérateur de téléphonie mobile et/ou votre fournisseur d'accès Internet peuvent vous facturer, à vous ou à vos destinataires, des frais supplémentaires pour les messages, courriels et/ou données que vous envoyez (collectivement appelés « Frais de forfait de données »). Veuillez-vous familiariser avec les forfaits, services et frais associés applicables avant d'utiliser votre produit SPOT. Vous êtes responsable des frais de forfait de données facturés par votre opérateur de téléphonie mobile et/ou votre fournisseur d'accès Internet.

4. PAIEMENT.

4.1 Paiements ponctuels. Vous vous engagez à payer, dans les délais, tous les tarifs et frais applicables, y compris, sans s'y limiter, les frais d'activation, d'utilisation, de résiliation et de déconnexion, ainsi que les taxes applicables, conformément à votre forfait. La devise applicable à

vos région dans laquelle vos paiements au titre du Forfait sont dus est précisée aux articles 11 à 14. Si votre forfait est un Forfait Mensuel Prépayé, SPOT enverra une facture mensuelle pour les Services avant chaque mois de Services, et si votre forfait est un Forfait Annuel Prépayé, SPOT enverra une facture annuelle pour les Services avant chaque année de Services. Si votre forfait est un Forfait Courte Durée, le paiement sera dû en totalité à l'activation du Produit SPOT. Si votre forfait est un Forfait Location Courte Durée, le paiement sera dû en totalité à la réservation de votre location du Produit SPOT.

4.2 Retards de paiement. Si votre forfait est un Forfait Mensuel Prépayé ou un Forfait Annuel Prépayé, vous acceptez de payer à SPOT des frais de retard au taux de retard de paiement en vigueur, tel que publié sur le site web de SPOT, si votre facture n'est pas réglée dans les dix (10) jours suivant la date d'échéance. Actuellement, le taux de retard de paiement est le plus bas entre (i) 1,5 % par mois ou (ii) le taux légal maximum. Les paiements non reçus dans les dix (10) jours suivant la date d'échéance porteront intérêt à compter de la date d'échéance et jusqu'à la date de paiement, et seront facturés sur les factures et relevés ultérieurs. SPOT peut transmettre les comptes en souffrance à des avocats et/ou à des agences de recouvrement. Dans toute la mesure permise par la loi, vous acceptez de payer ou de rembourser à SPOT tous les frais de recouvrement, y compris, sans s'y limiter, les honoraires standard de toute agence de recouvrement, les honoraires d'avocat et les frais juridiques raisonnables, ainsi que tous les autres frais engagés par SPOT dans l'exercice de ses droits en vertu du présent Contrat.

4.3 Promotions. Si vous utilisez un code promotionnel pour votre achat ou votre location, vous certifiez être admissible à la promotion applicable. Vous acceptez les conditions de la promotion, y compris les éventuelles limitations de temps, et vous vous engagez à fournir vos informations de carte de crédit pour tout service supplémentaire et à prolonger les Services au-delà de la période promotionnelle.

4.4 Transmission des données / Absence de crédits. Les transmissions de données reposent sur des systèmes de communication par satellite, soumis aux limitations décrites à la section 1.3. En raison de ces limitations, SPOT ne garantit pas la réussite de toute transmission de données. Quel que soit le succès d'une transmission de données, aucun remboursement ne sera accordé et SPOT ne sera pas responsable des dommages pouvant résulter d'une interruption de transmission de données, quelle qu'en soit la nature. Les mesures ou autres informations statistiques fournies par SPOT concernant les transmissions de données sont fournies à l'échelle mondiale et peuvent ne pas s'appliquer à votre situation particulière.

4.5 Taxes. Le prix de votre forfait de services n'inclut pas les taxes de vente, d'utilisation, d'accise, ad valorem, sur les biens et services, les ventes harmonisées, les taxes foncières ni toute autre taxe, actuelle ou future, imposée, directement ou indirectement, par une autorité ou un organisme gouvernemental concernant le service. Vous êtes tenu de payer ces taxes.

4.6 Approbation de crédit / Autorisation d'essai de carte de crédit. La mise en place ou la poursuite des Services est soumise à l'approbation de crédit de SPOT et nécessite un paiement direct par carte de crédit ou une garantie de paiement autorisée par une carte de crédit valide et acceptée. Les cartes de crédit émises hors des États-Unis et/ou du Canada ne seront acceptées qu'après vérification auprès de la banque émettrice. Si votre adresse de facturation est située hors des États-Unis ou du Canada, ou si vous n'avez pas de solvabilité établie, SPOT peut vous refuser

l'accès à un Forfait mensuel prépayé. SPOT peut vous demander de souscrire à un Forfait annuel prépayé. Vérification des cartes de crédit émises

4.7 Autorisation de carte de crédit. EN AUTORISANT SPOT À DÉBITER VOTRE CARTE DE CRÉDIT, VOUS DÉCLAREZ ÊTRE LE PROPRIÉTAIRE OU L'UTILISATEUR AUTORISÉ DE VOTRE CARTE DE CRÉDIT ET EN ÊTRE RESPONSABLE. VOUS AUTORISEZ SPOT À ACCÉDER AUX INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PLAN DE SERVICE ET À VOS RÉFÉRENCES SOUMISES AVEC CELUI-CI, ET À OBTENIR VOS RELEVÉS DE SOLVABILITÉ ET HISTORIQUE DE CRÉDIT, ET/OU TOUTE AUTRE INFORMATION ET DOCUMENTATION PERTINENTS QUE SPOT ESTIME RAISONNABLEMENT SOUHAITABLES POUR DÉTERMINER VOTRE SITUATION FINANCIÈRE ET VOTRE SOLVABILITÉ. SPOT AURA LE DROIT DE CONTINUER À SURVEILLER VOTRE COTE DE SOLVABILITÉ ET HISTORIQUE DE CRÉDIT PENDANT LA DURÉE DU CONTRAT. DE PLUS, VOUS AUTORISEZ SPOT OU LA SOCIÉTÉ AFFILIÉE IDENTIFIÉE POUR VOTRE RÉGION AUX ARTICLES 12 ET 13 À DÉBITER VOTRE CARTE DE CRÉDIT AFIN DE RENOUVELER VOS SERVICES AVANT LE DÉBUT DE CHAQUE PÉRIODE DE SERVICE, JUSQU'À CE QUE VOUS ANNULIEZ LES SERVICES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 3.4.

4.8 Achats et locations en ligne. Si vous avez acheté ou loué votre Produit SPOT et/ou acheté vos certificats de service sur le site web de SPOT, le panier d'achat en ligne de SPOT vous a fourni une estimation des frais approximatifs en fonction du ou des Produits SPOT et/ou des accessoires achetés ou loués, le cas échéant. Toutefois, les taxes qui vous seront/ont été facturées sont les taxes réelles applicables à votre région, en fonction du ou des Produits SPOT et/ou des accessoires achetés ou loués, le cas échéant. SPOT créditera votre compte du montant réel de la taxe, qui peut être supérieur ou inférieur aux taxes estimées, et vous serez responsable du paiement de ce montant supplémentaire.

4.9 Retours. Si vous avez acheté votre Produit SPOT et souhaitez obtenir des informations sur la manière de retourner un Produit SPOT non ouvert et/ou des accessoires achetés sur le site web de SPOT et/ou des certificats de service non utilisés, veuillez consulter la section « Politique d'expédition et de retour » du site web de SPOT pour obtenir des informations complètes sur les retours et l'expédition, ainsi que des informations générales.

4.10 Frais de maintenance réseau. Pour les forfaits prépayés annuels et mensuels, les frais de maintenance réseau sont des frais mensuels ou annuels d'un montant fixe qui s'appliquent à certains forfaits proposés par SPOT. Si les frais de maintenance réseau s'appliquent à votre forfait, ils seront indiqués dans celui-ci.

5. GARANTIE LIMITÉE ; EXCLUSION DE GARANTIES.

5.1 Garantie limitée du Produit SPOT. LA GARANTIE LIMITÉE ACCOMPAGNANT VOTRE PRODUIT SPOT EST LA SEULE GARANTIE FOURNIE CONCERNANT VOTRE PRODUIT SPOT. VOUS RECONNAISSEZ ET ACCEPTEZ EXPRESSÉMENT QUE L'UTILISATION DU PRODUIT SPOT EST À VOS PROPRES RISQUES, À L'EXCEPTION DE CETTE GARANTIE LIMITÉE. SAUF INDICATION DANS LA GARANTIE LIMITÉE, SPOT DÉCLINE TOUTE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, CONCERNANT VOTRE PRODUIT SPOT, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE IMPLICITE CONCERNANT L'ÉTAT, LA CONCEPTION, LES CARACTÉRISTIQUES, LA FABRICATION, LA QUALITÉ MARCHANDE OU L'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, OU TOUTE GARANTIE QUE VOTRE PRODUIT SPOT EST EXEMPT DE VICES OU DE DÉFAUTS CACHÉS, OU QUE VOTRE

PRODUIT SPOT EST EXEMPT DE CONTREFAÇON DE TOUT BREVET, MARQUE, DROIT D'AUTEUR OU DROIT DE PROPRIÉTÉ DE TOUT TIERS. AUCUN CONSEIL NI AUCUNE INFORMATION, ORAL OU ÉCRIT, OBTENU AUPRÈS DE SPOT OU D'AUTRE PART, NE CONSTITUE UNE GARANTIE NON EXPRESSÉMENT STIPULÉE DANS LA GARANTIE LIMITÉE. LA DOCUMENTATION DU PRODUIT, Y COMPRIS TOUTE LA DOCUMENTATION INCORPORÉE PAR RÉFÉRENCE AUX PRÉSENTES, TELLE QUE LA DOCUMENTATION FOURNIE OU MIS À DISPOSITION SUR LE SITE WEB DE SPOT, EST FOURNIE « EN L'ÉTAT » ET « SELON DISPONIBILITÉ » ET SANS CONDITION, APPROBATION, DÉCLARATION OU GARANTIE D'AUCUNE SORTE DE LA PART DE SPOT OU DE SES FILIALES. SPOT DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ POUR TOUTE INEXACTITUDE, ERREUR OU OMISSION TYPOGRAPHIQUE, TECHNIQUE OU AUTRE DANS CETTE DOCUMENTATION.

L'APPLICABILITÉ DES LIMITATIONS ET EXCLUSIONS CI-DESSUS PEUT VARIER D'UN ÉTAT À L'AUTRE ET/OU D'UN PAYS À L'AUTRE ; IL EST DONC POSSIBLE QUE CES LIMITATIONS NE S'APPLIQUENT PAS À VOUS. LA GARANTIE LIMITÉE VOUS CONFÈRE DES DROITS LÉGAUX SPÉCIFIQUES, ET VOUS POUVEZ ÉGALEMENT BÉNÉFICIER D'AUTRES DROITS QUI VARIENT SELON LA JURIDICTION. NONOBTANT CE QUI PRÉCÈDE, DANS LA MESURE OÙ LA LOI APPLICABLE L'EXIGE, SPOT LIMITE LA DURÉE DE TOUTE GARANTIE IMPLICITE À LA DURÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE DU PRODUIT SPOT CONCERNÉ.

LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA GARANTIE LIMITÉE APPLICABLE À VOTRE PRODUIT SPOT PEUVENT ÊTRE MISES À JOUR PAR SPOT À TOUT MOMENT ET SANS PRÉAVIS. EN CAS DE CONFLIT ENTRE LES CONDITIONS DU PRÉSENT CONTRAT ET LES CONDITIONS FIGURANT SUR [HTTP://WWW.FINDMESPOT.COM/WARRANTY](http://www.findmespot.com/warranty), LES CONDITIONS FIGURANT SUR [HTTP://WWW.FINDMESPOT.COM/WARRANTY](http://www.findmespot.com/warranty) REMPLACERONT LES CONDITIONS DU PRÉSENT CONTRAT.

5.2. Exclusion de garantie relative aux Services et aux Logiciels. VOUS RECONNAISSEZ ET ACCEPTEZ EXPRESSÉMENT QUE L'UTILISATION DES SERVICES ET DE TOUT LOGICIEL ASSOCIÉ OU INTÉGRÉ (FOURNI PAR SPOT, LES PRESTATAIRES DE SERVICES OU TOUT AUTRE FOURNISSEUR DE LOGICIELS TIERS) EST À VOS PROPRES RISQUES. DANS LA MESURE MAXIMALE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE, LES SERVICES ET TOUT LOGICIEL ASSOCIÉ OU INTÉGRÉ SONT FOURNIS « EN L'ÉTAT » ET « SELON DISPONIBILITÉ ». TOUTES AUTRES GARANTIES, DÉCLARATIONS ET CONDITIONS (EXPRESSES OU IMPLICITES), Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE IMPLICITE RELATIVE À L'ÉTAT, À LA FABRICATION, À LA QUALITÉ MARCHANDE OU À L'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, QUE LES SERVICES ET/OU TOUT LOGICIEL ASSOCIÉ OU INTÉGRÉ RÉPONDRONT À VOS EXIGENCES, QUE LE FONCTIONNEMENT SERA SANS INTERRUPTION NI ERREUR, DE QUALITÉ SATISFAISANTE, DE JOUISSANCE PAISIBLE, QUE TOUT DÉFAUT DU LOGICIEL SERA CORRIGÉ, DE NON-VIOLATION DES DROITS DE TIERS OU TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, DÉCOULANT DE LA LOI, DE LA CONDUITE HABITUELLE OU DES USAGES DU COMMERCE, EST EXPRESSÉMENT EXCLUE DU PRÉSENT CONTRAT ET DÉCLINÉE PAR SPOT ET TOUS SES FOURNISSEURS DE SERVICES DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI. SPOT ET SES FOURNISSEURS DE SERVICES N'OFFRENT AUCUNE GARANTIE QUANT À LA DISPONIBILITÉ, L'ADÉQUATION OU L'EXACTITUDE DES SERVICES, DE TOUT LOGICIEL ASSOCIÉ OU INTÉGRÉ, NI QUANT À LA DISPONIBILITÉ, L'ADÉQUATION OU LA MAINTENANCE DES SYSTÈMES SATELLITE UTILISÉS PAR LE PRODUIT SPOT POUR TRANSMETTRE DES DONNÉES, Y COMPRIS LES SIGNAUX D'URGENCE

SOS ET/OU LES TRANSMISSIONS D'AIDE POUR L'ASSISTANCE DES FOURNISSEURS DE SERVICES. SPOT ET SES FOURNISSEURS DE SERVICES NE DONNENT AUCUNE GARANTIE CONCERNANT TOUT PRÉJUDICE POUVANT ÊTRE CAUSÉ PAR LA TRANSMISSION D'UN VIRUS INFORMATIQUE, UN PIRATAGE PAR UN TIERS, UN VER, UNE BOMBE À RETARDEMENT, UNE BOMBE LOGIQUE OU TOUT AUTRE PROGRAMME INFORMATIQUE. AUCUNE INFORMATION OU CONSEIL, ORAL OU ÉCRIT, FOURNI PAR UN DISTRIBUTEUR, UN REVENDEUR OU LEUR(S) REPRÉSENTANT(S) AUTORISÉ(S) RESPECTIF(S), NE CONSTITUE UNE GARANTIE. VOUS ÊTES SEUL(E) RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE CAUSÉ À VOTRE PRODUIT OU AUTRE APPAREIL.

6. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ.

6.1 DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, SPOT ET SES FOURNISSEURS DE SERVICES (Y COMPRIS LES FOURNISSEURS DE LOGICIELS TIERS), AINSI QUE LEURS SOCIÉTÉS AFFILIÉES, AINSI QUE LEURS EMPLOYÉS, ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS, AGENTS ET FOURNISSEURS RESPECTIFS, EXCLUENT ET DÉCLINENT EXPRESSÉMENT PAR LES PRÉSENTES TOUTE RESPONSABILITÉ POUR TOUT DOMMAGE OU RÉCLAMATION, Y COMPRIS LES BLESSURES OU LE DÉCÈS, ET TOUTE PERTE, TOUT DOMMAGE, COÛT OU DÉPENSE INDIRECT, SPÉCIAL, CONSÉCUTIF, ACCESSOIRE, EXEMPLAIRE OU PUNITIF (Y COMPRIS LA PERTE DE REVENUS, LES FRAIS MÉDICAUX ET AUTRES, LA PERTE DE CONSEILS, DE SOINS ET DE COMPAGNIE) POUVANT DÉCOULER DE LA FOURNITURE DU PRODUIT OU DES SERVICES SPOT (Y COMPRIS TOUT RETARD OU DÉFAUT DE FOURNITURE DES SERVICES OU UTILISATION PAR VOUS OU PAR UNE AUTRE PERSONNE, AUTORISÉE OU NON PAR VOUS À UTILISER LES SERVICES. SPOT, SES FOURNISSEURS DE SERVICES ET LEURS SOCIÉTÉS AFFILIÉES, AINSI QUE LEURS EMPLOYÉS, ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS, AGENTS ET FOURNISSEURS RESPECTIFS EXCLUENT TOUTE RESPONSABILITÉ, QU'ELLE DÉCOULE D'UN CONTRAT, D'UN DÉLIT (Y COMPRIS LA RESPONSABILITÉ POUR NÉGLIGENCE OU MANQUEMENT À UNE OBLIGATION LÉGALE) OU AUTRE, CONCERNANT TOUTE PERTE, TOUT DOMMAGE, TOUT COÛT, TOUTE DÉPENSE OU TOUTE AUTRE RÉCLAMATION RÉSULTANT DES ACTES OU OMISSIONS DE CES PARTIES, POUR TOUTE DÉFAILLANCE, PANNE OU INADÉQUATION DES SYSTÈMES SATELLITE OU DES SERVICES, QU'ILS SOIENT FOURNIS PAR SPOT OU SES FOURNISSEURS DE SERVICES, Y COMPRIS, SANS LIMITATION, TOUT DÉFAILLANCE OU TOUT RETARD DANS LA FOURNITURE DES SERVICES CAUSÉ PAR :

6.1.1 DES ÉVÉNEMENTS EXTÉRIEURS AU SERVICE DE SPOT OU À SES SERVICES SOUS LE CONTRÔLE RAISONNABLE DES FOURNISSEURS OU DE LEURS SOCIÉTÉS AFFILIÉES, CE QUI COMPREND, SANS S'Y LIMITER, LE DÉCLENCHEMENT D'HOSTILITÉS, D'ÉMEUTES, DE TROUBLES CIVILS, D'ACTES DE TERRORISME, INCENDIE, EXPLOSION, INONDATION, NEIGE, BROUILLARD OU AUTRES CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES INÉGALÉES, PANNE DES SYSTÈMES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS OU DE SATELLITES, PANNE OU FLUCTUATION DE COURANT ÉLECTRIQUE, SURTENSIONS DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE OU DES COURANTS ÉLECTRIQUES, DOMMAGES CAUSÉS PAR DES INTERFÉRENCES ÉLECTROMAGNÉTIQUES, VOL, DOMMAGES MALVEILLANTS, GRÈVE, LOCK-OUT OU ACTION INDUSTRIELLE DE TOUTE SORTE ; OU

6.1.2 PANNE, RETARD OU INEXACTITUDE DES COORDONNÉES DE LOCALISATION FOURNIES PAR LES SATELLITES GPS ; OU

6.1.3 DÉFAILLANCE, RETARD OU INEXACTITUDE DU PRODUIT SPOT DANS LE TRAITEMENT ET/OU LA TRANSMISSION DES DONNÉES, Y COMPRIS LES SIGNAUX D'URGENCE SOS, LES TRANSMISSIONS D'AIDE DES FOURNISSEURS DE SERVICES ET/OU LES COORDONNÉES DE LOCALISATION, AU SYSTÈME SATELLITE GLOBALSTAR ; OU

6.1.4 DÉFAILLANCE OU RETARD DANS LE TRAITEMENT DES TRANSMISSIONS DE DONNÉES, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES SIGNAUX D'URGENCE SOS, LES TRANSMISSIONS D'AIDE DES FOURNISSEURS DE SERVICES, LES COORDONNÉES DE LOCALISATION, LES MESSAGES PRÉPROGRAMMÉS ET/OU LES FOURNISSEURS DE SOLUTIONS DE CARTOGRAPHIE ET D'AFFICHAGES TIERS, ET DANS LA TRANSMISSION DE CES TRANSMISSIONS AUX POINTS DE CONTACT IDENTIFIÉS ET/OU AUX FOURNISSEURS DE SERVICES D'URGENCE, LE CAS ÉCHÉANT ; OU

6.1.5 DÉFAUT OU RETARD DE TRANSMISSION DU MESSAGE PAR VOTRE FOURNISSEUR DE COURRIEL OU DE TÉLÉPHONE PORTABLE, OU DÉFAUT OU RETARD DE RÉPONSE DU FOURNISSEUR DE SERVICES D'URGENCE AUX SIGNAUX D'URGENCE SOS, OU DÉFAUT OU RETARD DE RÉPONSE DU FOURNISSEUR DE SERVICES À LA TRANSMISSION DE L'AIDE ; OU

6.1.6 DÉFAUT OU RETARD DE TOUT ÉQUIPEMENT À TRANSMETTRE UN OU DES MESSAGES SPOT AU COMMUNICATEUR SPOT ; OU

6.1.7 DÉFAUT OU RETARD DE TRANSMISSION DE VOTRE SMARTPHONE À SPOT CONNECT ; OU

6.1.8 DÉFAUT OU RETARD DE LA PART DES FOURNISSEURS DE SERVICES SPOT À EXÉCUTER LES SERVICES APPLICABLES POUR LESQUELS CHACUN EST CONTRACTÉ ; OU

6.1.9 DÉFAUT DE VISIBILITÉ VERS LES SYSTÈMES SATELLITE ; OU

6.1.10 DÉFAUT D'INSTALLATION OU DE CONFIGURER CORRECTEMENT LES PRODUITS SPOT ; OU

6.1.11 DÉFAUT DE SPOT OU DE SES FOURNISSEURS DE SERVICES À FOURNIR LE(S) SERVICE(S), Y COMPRIS LES SERVICES D'URGENCE SOS, EN RAISON DE L'ANNULATION DU(DES) SERVICE(S) CONFORMÉMENT AUX ARTICLES 2.3.1, 3.4 OU 3.6 ; OU

6.1.12 DÉFAUT OU NON-COMPATIBILITÉ DES PRODUITS SPOT AVEC LES SYSTÈMES D'EXPLOITATION DES SMARTPHONES ET LES LOGICIELS TIERS ASSOCIÉS OU INTÉGRÉS ; OU

6.1.13 DÉFAILLANCE OU INSUFFISANCE DE L'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE DES PRODUITS SPOT ET/OU DES PRODUITS ASSOCIÉS (Y COMPRIS LE GPS DELORME EARTHMATE PN-60W, LES ACCESSOIRES ET TÉLÉPHONES TIERS).

6.2 EN AUCUN CAS, LA RESPONSABILITÉ TOTALE, MAXIMALE ET CUMULÉE DE SPOT ET DE SES FOURNISSEURS DE SERVICES POUR TOUTES LES RÉCLAMATIONS AU TITRE D'UN FORFAIT DE SERVICE DÉCOULANT DES SERVICES OU DU PRÉSENT CONTRAT, NE POURRA EXCÉDER LE MONTANT TOTAL PAYÉ PAR VOUS POUR LES SERVICES AU TITRE D'UN FORFAIT DE SERVICE AU COURS DES 12 MOIS PRÉCÉDANT LA RÉCLAMATION. 6.3 LES LIMITATIONS PRÉVUES DANS LA

PRÉSENTE SECTION 6 S'APPLIQUENT À TOUTES LES RÉCLAMATIONS, DOMMAGES, PERTES, COÛTS ET DÉPENSES, QUELLE QU'EN SOIT LA CAUSE, QU'ILS SOIENT RÉSULTANT D'UNE RUPTURE DE CONTRAT, D'UN DÉLIT, D'UNE NÉGLIGENCE, D'UNE RESPONSABILITÉ STRICTE OU AUTRE, MÊME SI VOUS AVEZ ÉTÉ AVISÉ DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES ET MÊME SI CES DOMMAGES ÉTAIENT RAISONNABLEMENT PRÉVISIBLES.

7. VOTRE PRODUIT SPOT.

7.1 Votre produit SPOT. Tous les produits SPOT sont fabriqués pour Spot LLC, dont le siège social est situé au 1351 Holiday Square Blvd., Covington, Louisiane 70433.

7.2 Droits d'auteur, propriété intellectuelle, brevets et documentation. Tous les Produits et Services SPOT, ainsi que tout le contenu (y compris les logiciels, photographies, graphiques, vidéos, illustrations, musiques ou sons) inclus dans les Produits et Services SPOT, ou référencés dans la documentation des Produits et Services SPOT, sont protégés par le droit d'auteur, le droit des marques, le droit des brevets ou tout autre droit de propriété (« **Propriété Intellectuelle** ») de SPOT ou de tiers. Entre vous et SPOT, vous acceptez que SPOT soit propriétaire de l'intégralité de la Propriété Intellectuelle relative à vos Produits, Services et Contenus SPOT, et vous ne devez pas contester la validité ou l'opposabilité de ces droits. Des informations complémentaires concernant la Propriété Intellectuelle et les politiques de Propriété Intellectuelle applicables aux Produits et Services SPOT sont disponibles sur le site web de SPOT. **LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA POLITIQUE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DU SITE WEB SPOT FONT PARTIE INTÉGRALE DU PRÉSENT CONTRAT ET PEUVENT ÊTRE MISES À JOUR PAR SPOT À TOUT MOMENT ET SANS PRÉAVIS.** Vous ne pouvez copier, modifier, supprimer, optimiser, rétro-concevoir, publier, transmettre, créer des œuvres dérivées ou exploiter de quelque manière que ce soit tout ou partie du contenu SPOT, sans l'autorisation écrite de SPOT. Les produits SPOT, les services SPOT et la documentation des produits et services SPOT peuvent faire référence à diverses marques, noms ou marques, appartenant à SPOT ou à des tiers. Ces marques sont la propriété exclusive de leur propriétaire et ne peuvent être utilisées qu'avec son autorisation. Tous les produits SPOT décrits ici sont des produits de Spot LLC, qui n'est affiliée d'aucune manière à Spot Image de Toulouse, en France, ni à Spot Image Corporation de Chantilly, en Virginie.

7.3 Licence du logiciel. Le logiciel (y compris le micrologiciel) inclus dans votre produit SPOT est L'utilisation d'un Produit SPOT nécessite l'acceptation d'un Contrat de Licence Utilisateur Final distinct. Vous acceptez ensuite d'être lié par les termes de ce Contrat. Ce Contrat de Licence Utilisateur Final est disponible sur le site web de SPOT. De plus, vous reconnaissez et acceptez que votre utilisation des Services et/ou des Produits SPOT puisse impliquer l'utilisation de logiciels tiers associés ou intégrés. L'utilisation de ces logiciels tiers en relation avec les Services et/ou les Produits SPOT sera régie par ces licences tierces et leurs conditions d'utilisation. Vous devez examiner attentivement les politiques applicables régissant ces conditions d'utilisation, y compris les politiques de données et de confidentialité, ainsi que les autres politiques relatives à l'utilisation et à la collecte de contenu et d'informations par des tiers.

7.4 Assistance et service client. Vous trouverez plus d'informations sur votre Produit SPOT et les Services sur le site web de SPOT, dans votre Forfait ou en contactant le Service client SPOT à l'adresse SPOTcrinfo@findmespot.com ou par téléphone au 866-651-7768.

8. VOS OBLIGATIONS.

8.1 Familiarisation avec votre Produit SPOT. Vous acceptez de vous familiariser avec le fonctionnement de votre Produit SPOT, notamment en lisant votre Guide d'utilisation SPOT. Vous vous engagez à utiliser le Produit SPOT uniquement conformément à ces instructions. SPOT vous recommande vivement de visionner la Vidéo de démarrage SPOT disponible sur le site web SPOT, la section ASSISTANCE disponible sur le site web SPOT et de vous entraîner à utiliser correctement votre Produit SPOT en envoyant des messages de test et en fixant vos coordonnées GPS.

8.2 Utilisation de SPOT Trace. VOUS CONVENEZ QUE SPOT TRACE EST CONÇU ET DOIT ÊTRE UTILISÉ UNIQUEMENT POUR LE SUIVI D'ACTIFS. SPOT TRACE NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ LORSQU'IL EST FIXÉ AU CORPS HUMAIN.

8.3 Utilisation. Votre Forfait est destiné à un usage personnel, récréatif, non commercial et à certains usages commerciaux. Vous ne devez pas vendre, louer, donner en crédit-bail ou facturer de quelque manière que ce soit le Produit SPOT et/ou les Services, ni aucune information ou service associé ou dérivé du Produit SPOT et/ou des Services. Les exceptions sont les utilisations commerciales autorisées décrites à l'article 8.4 des présentes, conformément aux restrictions des articles 8.5 et 8.6, ainsi que les obligations supplémentaires décrites aux articles 8.4 et 8.7.

8.4 Utilisation commerciale autorisée. Outre votre utilisation non commerciale, SPOT a approuvé certaines utilisations commerciales dans le cadre de votre Forfait. Si vous utilisez un service commercial autorisé, vous acceptez de souscrire une assurance responsabilité civile pour les dommages corporels et matériels, d'un montant conforme aux normes du secteur et aux normes régionales, et d'indemniser SPOT et les Prestataires de services contre toute réclamation, perte ou dommage causé ou subi par vos utilisateurs autorisés. Vous êtes également responsable du respect du présent Contrat par vos utilisateurs autorisés. Outre les utilisations commerciales autorisées, SPOT peut approuver des utilisations supplémentaires au cas par cas. Des forfaits tarifaires distincts peuvent s'appliquer. Veuillez contacter SPOT au 866-651-7768 pour toute question concernant l'utilisation commerciale de votre Produit SPOT.

8.5 Restrictions de la FCC. La réglementation de la FCC interdit l'utilisation du Produit SPOT dans un avion civil, sauf si le Produit SPOT est connecté physiquement directement au système de communication de la cabine ou du poste de pilotage.

8.6 Utilisation abusive. Vous vous engagez à ne pas utiliser les Services ou le Produit SPOT (i) pour abuser ou faire un usage abusif des Services ; (ii) pour envoyer des messages offensants, diffamatoires, injurieux, obscènes ou destinés à harceler ; (iii) pour transmettre des virus ou tout autre code invalidant, préjudiciable ou nuisible ; (iv) à toute fin contraire au Contrat ou à la loi ; (v) de toute manière qui porte atteinte ou détourne les droits de tiers ; ou (vi) de toute manière qui surcharge ou interfère de manière déraisonnable avec les Services ou les Systèmes satellitaires. Vous acceptez d'utiliser les Services uniquement avec le Produit SPOT et de n'utiliser aucun autre équipement en lien avec les Services, sauf autorisation expresse de SPOT. Le non-respect de ces restrictions peut entraîner la résiliation du présent Contrat par SPOT, qui pourra exercer tous les autres recours disponibles.

8.7 Utilisateurs autorisés. Vous êtes seul responsable, et assumez l'entière responsabilité, de tout utilisateur que vous autorisez à utiliser le Produit SPOT et/ou les Services. Vous êtes également responsable du respect du présent Contrat par vos utilisateurs autorisés. De plus, vous acceptez de transmettre les instructions d'utilisation et les conditions générales du Plan de service à tous vos utilisateurs autorisés. Certains services optionnels, tels que l'Abonnement SAR, sont réservés à l'utilisateur principal inscrit. Vous devez lire attentivement les conditions applicables à ces services optionnels/groupés afin de vérifier si des restrictions s'appliquent.

8.8 Produits SPOT perdus, volés ou détruits. Vous êtes responsable de l'utilisation de votre Produit SPOT par quiconque et vous devez immédiatement contacter SPOT au 866-651-7768 en cas de perte, de vol ou de destruction de votre Produit SPOT. Vous êtes responsable du coût de remplacement de votre Produit SPOT et de tous les frais engagés avant de nous en informer et jusqu'à 2 heures après. En outre, pour tout produit SPOT loué, le plan de service couvrira les frais que vous devez payer pour tout produit SPOT qui n'est pas retourné à temps, qui est endommagé au moment du retour et/ou qui ne fonctionne pas correctement au moment du retour.

8.9 Indemnisation. Dans la mesure maximale autorisée par la loi, vous acceptez d'indemniser, de défendre et de dégager de toute responsabilité SPOT, les fournisseurs de services et les fournisseurs de logiciels tiers, ainsi que chacun de leurs affiliés, concédants de licence, licenciés et fournisseurs et leurs administrateurs, dirigeants, actionnaires, membres, employés, représentants et agents respectifs contre toute réclamation, action, poursuite ou procédure, ainsi que contre toutes les pertes, responsabilités, dommages, coûts et dépenses (y compris les frais raisonnables d'avocat) découlant de ou en rapport avec (i) votre utilisation ou celle de toute personne de votre produit SPOT, des services et de tout logiciel associé ou intégré (tiers ou autre), (ii) toute violation de l'une des conditions générales du présent accord, (iii) toute blessure ou tout décès ou perte de biens, ou (iv) tout acte ou omission négligent, imprudent ou délictueux commis par vous ou par tout utilisateur autorisé.

9. SPOT User Account, sites web.

9.1 SPOT sites web de SPOT. Votre utilisation des sites Web de SPOT, y compris les pages partagées du SPOT, <http://www.findmespot.com> et de votre compte d'utilisateur du SPOT et/ou tout microsite applicable à votre région, y compris l'utilisation du SMS et/ou des messages électroniques, est régie par les conditions d'utilisation contenues dans chacun de ces sites Web. En outre, votre utilisation des sites web, pages, microsites et messages susmentionnés peut également utiliser des fonctions de solutions cartographiques de tiers et des logiciels associés ou intégrés de tiers, dont l'utilisation est régie par les conditions d'utilisation figurant sur chacun de ces sites web de tiers, ainsi que par la licence publique générale régissant l'utilisation des logiciels libres intégrés.

9.2 Informations complètes et exactes. Vous reconnaissez et acceptez que les informations requises dans votre compte d'utilisateur SPOT, y compris vos données d'inscription, vos coordonnées, vos contacts désignés, vos paramètres de connectivité sociale, les options de service prises en charge et les messages préprogrammés, sont essentielles à la bonne fourniture des services. En conséquence, vous certifiez que les informations que vous avez fournies sont exactes à tous égards. Il vous incombe de veiller à ce que les informations que vous avez fournies restent exactes, complètes et à jour. Changement d'adresse d'un pays à un autre (par exemple, des

États-Unis vers le Canada) peut nécessiter des modifications du niveau de service et entraîner des frais supplémentaires sur votre compte. Lorsque vous rédigez des messages SPOT, vous reconnaissez et acceptez qu'il est de votre seule responsabilité de sélectionner le contact désigné parmi vos contacts disponibles et d'être satisfait du contenu de votre message SPOT avant de l'envoyer.

9.3 Synchronisation des données. Si vous possédez un appareil permettant la synchronisation, vous reconnaissez qu'il est de votre seule responsabilité de vous assurer que vous avez suivi la procédure de synchronisation décrite dans votre Guide d'utilisation pour exporter les mises à jour et/ou modifications apportées à vos Données d'inscription, vos coordonnées, vos contacts désignés, vos paramètres de connectivité sociale, les options de services prises en charge et les messages préprogrammés de votre compte SPOT vers votre appareil.

9.4 Licence de contenu vous concernant. Vous reconnaissez être seul responsable (et que SPOT n'a aucune responsabilité envers vous ou un tiers) de tout contenu que vous créez, transmettez ou affichez lors de l'utilisation des Services et de tout logiciel associé ou intégré, ainsi que des conséquences de vos actions. Vous reconnaissez que les messages SPOT peuvent inclure vos informations de localisation. Vous reconnaissez et acceptez qu'en soumettant, publiant ou affichant le contenu, vous accordez à SPOT une licence perpétuelle, irrévocable, mondiale, libre de droits et non exclusive pour reproduire, adapter, modifier, créer des œuvres dérivées, traduire, publier, représenter publiquement, afficher publiquement et distribuer tout contenu que vous soumettez, publiez ou affichez sur ou via les Services et tout logiciel associé ou intégré. De plus, vous acceptez que cette licence confère à SPOT le droit de mettre ce contenu à la disposition d'autres sociétés, organisations ou personnes, selon les besoins de la fourniture des Services, y compris www.geocaching.com, certains Prestataires de Services et fournisseurs/vendeurs tiers, et/ou tout site de connectivité sociale désigné par vous. Afin de fournir les Services, SPOT peut être amené à transmettre ou distribuer votre contenu sur divers réseaux publics et sur divers supports. SPOT peut également être amené à apporter des modifications à votre contenu si les exigences techniques de connexion aux réseaux, appareils, services, logiciels associés ou intégrés, et/ou supports l'exigent. De plus, l'utilisation et/ou la collecte de certains contenus et informations par des fournisseurs de logiciels tiers peut être soumise à des conditions générales et politiques supplémentaires, comme indiqué à la section 7.3.

9.5 Licences et contenus tiers. Si, dans le cadre de votre utilisation des Services et de tout logiciel associé ou intégré, vous téléchargez un logiciel, accédez à un logiciel en ligne ou achetez des biens fournis par un tiers, votre utilisation de ces autres services, logiciels ou biens peut être soumise à des conditions distinctes entre vous et le fournisseur tiers. Vous acceptez de vous conformer à ces conditions. Ce contenu tiers peut être protégé par des droits de propriété intellectuelle appartenant au tiers. Toute référence ou tout lien vers un contenu tiers ne constitue ni n'implique nécessairement son approbation, son parrainage ou sa recommandation par SPOT ou ses concédants. Les informations sur les produits et services tiers relèvent de la seule responsabilité de chaque fournisseur tiers. De plus, il est possible que vous trouviez certains contenus tiers offensants, indécents ou répréhensibles, et, à cet égard, vous utilisez les Services à vos propres risques. Les opinions, conseils, déclarations, services, offres ou autres informations ou contenus exprimés ou mis à disposition par des tiers sont ceux de leurs auteurs respectifs et non de SPOT. SPOT n'approuve ni n'est responsable de l'exactitude ou de la fiabilité des opinions,

conseils, informations ou déclarations émanant de personnes autres que les employés SPOT autorisés agissant dans l'exercice de leurs fonctions officielles. Vous comprenez et reconnaissez que SPOT n'est pas responsable de l'exactitude et de la fiabilité des contenus tiers et ne les contrôle pas.

9.6 Navigateurs web. Vous devez disposer d'un navigateur web compatible pour accéder à votre compte utilisateur SPOT via Internet sur le site web de SPOT. Consultez la section ASSISTANCE du site web de SPOT ou contactez le service client de SPOT pour obtenir la liste la plus récente des navigateurs web compatibles.

9.7 Confidentialité et protection des données. SPOT s'engage à préserver la confidentialité de vos informations. Pour accéder aux Services, vous devrez fournir des informations vous concernant (telles que vos identifiants ou vos coordonnées). Vous acceptez que toutes les informations d'inscription que vous fournissez à SPOT soient toujours exactes, correctes et à jour. Vous reconnaissez et comprenez que vous êtes responsable de la confidentialité des mots de passe associés à tout compte que vous utilisez pour accéder au logiciel et aux Services. En conséquence, vous acceptez d'être seul responsable de toutes les activités effectuées sur votre compte. Si vous avez connaissance d'une utilisation non autorisée de votre mot de passe ou de votre compte, vous vous engagez à en informer immédiatement SPOT. SPOT préservera la confidentialité de vos données personnelles, étant entendu toutefois que SPOT peut communiquer ces informations, notamment votre nom, vos informations d'inscription, votre localisation et l'historique de vos messages, au prestataire de services d'urgence, aux intervenants d'urgence, aux membres de votre famille proche et à d'autres prestataires de services, et peut divulguer ces informations conformément aux dispositions du présent Contrat. SPOT peut également communiquer vos informations à tout prestataire de services SPOT, tel que son prestataire d'assistance routière, nécessaires à la fourniture de votre service, notamment votre nom, vos informations d'inscription, votre localisation et l'historique de vos messages. SPOT peut également partager avec des tiers certaines informations non personnelles et agrégées, ce qui signifie que les informations de nombreux utilisateurs sont regroupées et divulguées de manière à ne pas révéler l'identité d'un utilisateur en particulier, telles que les données démographiques des utilisateurs SPOT ou les données d'utilisation SPOT à des fins marketing, publicitaires ou autres. SPOT peut collecter des informations sur vos transmissions, y compris votre localisation, afin de surveiller la qualité du service. Cependant, SPOT ne surveillera généralement pas le contenu de vos messages de type « Saisir et envoyer », SMS préprogrammés et/ou courriels envoyés à vos contacts, sauf si les forces de l'ordre l'exigent ou si la loi l'exige, ou pour des raisons de sécurité pour les contacts d'autres personnes. Grâce à la fonctionnalité « Page partagée », SPOT peut fournir vos messages de suivi selon vos choix. SPOT peut communiquer vos informations de facturation à sa société mère et à ses filiales si cela est nécessaire à la fourniture des Services, à une agence d'évaluation du crédit afin de déterminer votre solvabilité, à une agence de recouvrement en cas d'impayés, ou au Prestataire de services d'urgence en cas d'utilisation abusive, délibérée ou par négligence, du service SOS Urgence. À l'exception des informations fournies au Prestataire de services d'urgence, des informations agrégées et/ou des informations de facturation, SPOT ne vendra ni ne transmettra vos informations personnelles à des tiers, sauf si la loi l'exige ou si cela est pertinent pour des enquêtes ou procédures judiciaires ou gouvernementales, ou si SPOT le juge nécessaire pour prévenir tout risque de décès ou de blessure grave pour vous ou pour autrui. Vous consentez à la

collecte, à l'utilisation et à la divulgation de vos informations personnelles susmentionnées, ainsi qu'à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation de vos informations personnelles par SPOT, conformément à la présente Section 9.7. Vous acceptez également les politiques de confidentialité figurant sur le site web de SPOT et sur <http://www.findmespot.com> concernant votre utilisation de ces sites web.

9.8 Contenu tiers. Les opinions, conseils, déclarations, services, offres ou autres informations ou contenus exprimés ou mis à disposition par des tiers et d'autres utilisateurs sur les Pages Partagées SPOT, le site web SPOT et/ou <http://www.findmespot.com> sont ceux de leurs auteurs respectifs et non ceux de SPOT. SPOT n'approuve ni n'est responsable de l'exactitude ou de la fiabilité des opinions, conseils, informations ou déclarations émises sur les Pages Partagées SPOT et/ou le site web SPOT par toute personne autre que les employés SPOT autorisés agissant dans l'exercice de leurs fonctions. Vous comprenez et reconnaissez que SPOT n'est pas responsable de l'exactitude ou de la fiabilité des contenus tiers et ne les contrôle pas.

10. GÉNÉRALITÉS

10.1 Articles commerciaux / Droits restreints du gouvernement américain. Les Produits SPOT, les logiciels et/ou la documentation associés ont été entièrement développés avec des fonds privés. L'utilisation de tout Produit SPOT, de tout logiciel et de toute documentation associés par toute entité du gouvernement des États-Unis est soumise aux conditions du présent Contrat. Les Produits SPOT, les logiciels associés et la documentation connexe sont des « Articles commerciaux », au sens de l'article 48 C.F.R. §2.101, comprenant les « Logiciels commerciaux » et la « Documentation des logiciels commerciaux », conformément aux articles 48 C.F.R. §12.212 ou 48 C.F.R. §227.7202, selon le cas. Conformément aux articles 48 C.F.R. §12.212 ou 48 C.F.R. §227.7202-1 à 227.7202-4, selon le cas, les Logiciels commerciaux et la Documentation des Logiciels commerciaux sont concédés sous licence aux utilisateurs finaux du gouvernement américain uniquement en tant qu'Articles commerciaux et avec les seuls droits accordés à tous les autres utilisateurs finaux conformément aux présentes conditions générales. Les droits non publiés sont des droits réservés en vertu de la législation des États-Unis d'Amérique sur les droits d'auteurs.

10.2 Conformité à la réglementation américaine sur les exportations. Les produits et services SPOT sont soumis à la réglementation américaine sur les exportations (<https://www.bis.doc.gov/index.php/regulations/export-administration-regulations-ear>), appliquée par le Bureau de l'industrie et de la sécurité des États-Unis (<https://www.bis.doc.gov>), ainsi qu'à la réglementation appliquée par l'Office of Foreign Assets Control (<https://www.treasury.gov/about/organizationalstructure/offices/Pages/Office-of-Foreign-Assets-Control.aspx>). Vous vous engagez à respecter scrupuleusement ces exigences, ainsi que toutes les exigences applicables en vertu des lois et réglementations d'exportation et d'importation d'autres pays. Sans limitation, toutes les parties acquérant les produits et services SPOT sont responsables de l'obtention de toutes les licences ou autres autorisations du gouvernement américain nécessaires à l'acquisition, l'exportation, la revente, la réexportation ou tout autre transfert des produits et services SPOT. Cela inclut les restrictions et interdictions de tout transfert à (i) toute personne figurant sur la liste consolidée de contrôle du gouvernement américain (https://build.export.gov/main/ecr/eg_main_023148), (ii) tout pays soumis à des sanctions

économiques américaines (actuellement Cuba, l'Iran, la Corée du Nord, le Soudan, la Syrie et la région de Crimée en Ukraine), ou (iii) toute utilisation finale impliquant le développement, la production ou l'utilisation d'énergie nucléaire, de missiles ou d'armes chimiques ou biologiques.

10.3 LOI APPLICABLE ET ARBITRAGE EXÉCUTOIRE. SAUF DISPOSITION CONTRAIRE DES ARTICLES 11 À 14, LE PRÉSENT CONTRAT EST RÉGI PAR LES LOIS DE L'ÉTAT DE LOUISIANE, SANS DONNER EFFET AUX PRINCIPES DE CONFLITS DE LOIS. VOUS CONVEENEZ QUE TOUT LITIGE, RÉCLAMATION OU CONTROVERSE SURVENANT MAINTENANT OU À L'AVENIR EN VERTU DU PRÉSENT CONTRAT OU DES PRODUITS OU SERVICES FOURNIS PAR SPOT (LA « RÉCLAMATION »), QUELLE QUE SOIT LA NATURE DE LA OU DES CAUSES D'ACTION INVOQUÉES OU DES RÉPARATIONS OU RECOURS DEMANDÉS, SERA, DANS LA MESURE DU POSSIBLE, RÉGLÉ À L'AMIABLE PAR LES PARTIES AUX PRÉSENTES. EN CAS D'ÉCHEC À L'AMIABLE, VOUS CONVEENEZ QUE CETTE RÉCLAMATION SERA RÉGLÉE PAR ARBITRAGE EXÉCUTOIRE. LES RÉCLAMATIONS SOUMISES À L'ARBITRAGE COMPRENNENT LES RÉCLAMATIONS RECONVENTIONNELLES, LES DEMANDES REPRÉSENTATIVES, LES RÉCLAMATIONS DE TIERCES PARTIES, LES INTERPLEADERS OU AUTRES. VOUS COMPRENEZ QUE L'ARBITRAGE REMPLACE LE DROIT D'ALLER EN JUSTICE. PAR CONSÉQUENT, CETTE CLAUSE EXCLUT TOUT DROIT À UN PROCÈS AVEC JURY OU À LA POSSIBILITÉ DE FAIRE VALOIR TOUTE RÉCLAMATION DEVANT UN JUGE OU UN JURY. BIEN QU'IL N'Y AIT NI JUGE NI JURY EN ARBITRAGE ET QUE LES PROCÉDURES PUISSENT ÊTRE DIFFÉRENTES, UN ARBITRE PEUT VOUS ACCORDER LES MÊMES DOMMAGES ET INTÉRÊTS, ET DOIT RESPECTER LES MÊMES CONDITIONS DU PRÉSENT CONTRAT, QU'UN TRIBUNAL. CETTE DISPOSITION SIGNIFIE ÉGALEMENT QUE NI VOUS NI SPOT NE POURREZ INTENTER UNE RÉCLAMATION DANS LE CADRE D'UNE ACTION COLLECTIVE OU D'UNE AUTRE ACTION REPRÉSENTATIVE (TELLE QU'UNE ACTION SOUS LA FORME D'UN PROCUREUR GÉNÉRAL PRIVÉ), QUE CE SOIT EN ARBITRAGE OU DEVANT UN TRIBUNAL. VOUS ET SPOT NE POURREZ PAS INTENTER UNE RÉCLAMATION EN TANT QUE MEMBRE D'UNE ACTION COLLECTIVE OU D'UNE AUTRE ACTION REPRÉSENTATIVE, QUE CE SOIT EN ARBITRAGE OU DEVANT UN TRIBUNAL. VOUS ET SPOT RENONCEZ À TOUT DROIT DE LE FAIRE. SI, POUR UNE RAISON QUELCONQUE, L'INTERDICTION DES ACTIONS COLLECTIVES ÉNONCÉE DANS CE PARAGRAPHE NE PEUT ÊTRE APPLIQUÉE, ALORS LA CONVENTION D'ARBITRAGE NE S'APPLIQUERA PAS.

Cette clause d'arbitrage exécutoire s'applique à toutes les réclamations que vous avez contre SPOT, ses sociétés affiliées, ses licenciés, ses prédécesseurs, ses successeurs, ses ayants droit, et contre tous leurs employés, agents ou ayants droit respectifs, ou que SPOT a contre vous ; elle inclut également toutes les réclamations concernant l'applicabilité de la présente clause d'arbitrage ou la validité du Contrat, en tout ou partie. Elle est formulée dans le cadre d'une transaction impliquant un commerce interétatique et est régie par la loi fédérale sur l'arbitrage (9 U.S.C. articles 1 à 16), telle que modifiée.

La partie déposant une ou plusieurs réclamations en arbitrage doit les déposer devant l'American Arbitration Association (« **AAA** ») et ces réclamations seront administrées par l'AAA conformément à son Règlement d'arbitrage commercial, y compris, le cas échéant, aux Procédures supplémentaires relatives aux litiges de consommation, en vigueur au moment du dépôt de la ou des réclamations, ou aux procédures qui lui succéderont. Le règlement et les formulaires d'arbitrage peuvent être consultés sur le site web de l'AAA. Les réclamations peuvent être

déposées auprès de l'American Arbitration Association, Case Filing Services, 1101 Laurel Oak Road, Voorhees, NJ 08043, casefiling@adr.org.

Nonobstant toute autre disposition du présent accord, l'arbitre n'a pas le pouvoir de déterminer si l'arbitrage collectif est autorisé. Il n'a pas non plus le pouvoir de présider un arbitrage collectif, ni d'accorder un quelconque recours collectif. L'ARBITRE N'A EN PLACE QUE LE POUVOIR D'ACCORDER UNE SOMME OU UNE INJONCTION EN FAVEUR DE LA PARTIE QUI DEMANDE RÉPARATION ET UNIQUEMENT DANS LA MESURE NÉCESSAIRE POUR OCTROYER LA RÉPARATION JUSTIFIÉE PAR LA DEMANDE INDIVIDUELLE DE CETTE PARTIE. AUCUNE THÉORIE DE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE, REPRÉSENTATIVE OU PRIVÉE, NI DEMANDE DE RÉPARATION, NE PEUT ÊTRE RETENUE DANS UNE PROCÉDURE D'ARBITRAGE.